A Paris, le 4 octobre 2010

Rapport n°571 du Sénat « *Traitement des déchets : quels choix après le Grenelle ?* »

Lettre ouverte des associations aux Sénateurs Dominique Braye et Daniel Soulage, président et rapporteur de la mission commune d'information sur les déchets

Messieurs les sénateurs,

Cette lettre vous est adressée par les associations Agir pour l'environnement, les Amis de la Terre, le Cniid et le WWF suite à la publication du rapport d'information « *Traitement des ordures ménagères : quels choix après le Grenelle ?* » réalisé par la mission commune d'information sur les déchets du Sénat dont vous êtes respectivement président et rapporteur. Ce rapport, présenté comme un « *guide d'aide à la décision* » pour les élus locaux, se voulait « *pratique et opérationnel* ». Après lecture, il apparaît clairement comme un document visant à remettre en cause la traduction dans la loi française des rares avancées d'un Grenelle de l'Environnement probablement estimé trop « *vert* » par les auteurs du rapport. Nos craintes initiales de conclusions écrites à l'avance ont été confirmées : loin d'apporter des éléments concrets pour l'atteinte d'objectifs de prévention, de réemploi ou de recyclage, les trois modes prioritaires dans la hiérarchie des déchets qui font l'objet d'un consensus depuis plus de 10 ans, le rapport vise à maintenir le statu quo d'une politique française très en retard en matière de déchets face à ses voisins européens.

Des attaques injustifiées envers le milieu associatif

Le tiers du rapport s'attache à réhabiliter coûte que coûte l'incinération et le stockage. Il aurait été fort utile d'auditionner les associations sur la demande de moratoire que vous réduisez de façon trompeuse et réductrice à l'unique question des « *dioxines* »[1]. Vous n'hésitez d'ailleurs pas à parler du « *lobby des associations* » qui aurait fait « *céder le gouvernement* » sur un certain nombre de mesures (TGAP en particulier), considérant nos demandes dénuées de « *tout fondement* ». On peut légitimement se demander de quel côté se trouvent les lobbies quand on compare les 28 représentants d'entreprises privées du déchet[2] auditionnées par votre mission aux 3 représentants associatifs entendus. Selon le rapport, les élus locaux seraient partagés entre les « *propositions des industriels* » et les « *pressions des associations* ». Pourquoi ne pas avoir cité

[1] Concernant la demande de moratoire, il aurait été nécessaire de parler aussi des coûts économiques, de l'impact climatique, des impacts sanitaires et environnementaux dans leur ensemble, des freins à la prévention et au recyclage, du devenir des résidus de traitement,…

[2] Parmi les structures privées auditionnées, citons : le MEDEF, la FNADE (Fédération nationale regroupant toutes les grosses entreprises du déchet), le SVDU (syndicat d'exploitants d'incinérateurs), Veolia, Suez Environnement, Vinci environnement, Sita France (filiale déchets de Suez), Novergie (filiale incinération de Suez), Tiru (filiale incinération d'EDF), Séché (exploitants de décharges), Cnim (constructeurs d'incinérateurs)…

également les *pressions* exercées par les industriels et les *propositions*, qui ne manquent pas au niveau local comme national, émanant des associations ? En ce qui concerne celles du collège ONG du Grenelle, défendues depuis trois ans, soit vous ne souhaitiez pas les connaître, soit vous les avez volontairement éludées.

Notre militantisme associatif ne saurait être contradictoire avec une approche scientifique et rationnelle : cet engagement nous oblige au contraire à encore plus de rigueur. Vous reconnaissez notre expertise sur des thématiques aussi variées que la prévention, la collecte sélective des biodéchets, le tri mécano-biologique ou la tarification incitative puisque vous avez souhaité connaître notre avis. Il aurait été constructif d'avoir du temps pour vous faire part de nos réflexions sur l'incinération et le stockage alors même que les positions des industriels du secteur et leurs données sont abondamment reprises dans le corps du rapport.

Un plaidoyer clairement pro-incinération

Le sujet de l'incinération des déchets, abondamment traité dans le rapport, appelle quelques précisions. Présenter ce traitement sans la moindre réserve ni critique, comme « *une opportunité à saisir pour limiter les gaz à effet de serre* […] *et développer les énergies renouvelables* » n'est qu'un exemple des assertions inacceptables qui ponctuent le rapport. Les énormes émissions de CO_2 fossiles émises par l'incinération sont sans commune mesure avec les tonnes de CO_2 prétendument « évitées »[3]. Présenter l'incinération comme une source d'énergie renouvelable est un non-sens scientifique et écologique : sans les plastiques présents dans les ordures ménagères, les biodéchets d'origine renouvelable et constitués principalement d'eau ne pourraient brûler[4]. Demain, quand la France traitera enfin ses biodéchets séparément, les incinérateurs ne brûleront presque exclusivement que des matériaux d'origine fossile. Même le Syctom de l'agglomération parisienne, qui n'est pas connu pour ses positions contre l'incinération, s'est désolidarisé de son ancien exploitant Tiru, que vous avez auditionné, sur cette notion d'énergie renouvelable dans le récent débat public d'Ivry Paris XIII[5].

Le choix de la sémantique utilisée tout au long du rapport est révélateur d'un parti pris délibéré[6] visant à marquer du sceau de l'irrationalité toute critique à l'encontre de l'incinération et du stockage. Nous devons mettre au crédit de votre mission la suppression dans le rapport final de l'expression « *innocuité sanitaire* » en parlant des impacts de l'incinération, expression qui ne figurait pas moins de six fois dans le rapport préliminaire ! Un sursaut d'objectivité a probablement permis d'éviter cette contre-vérité scientifique. Il n'en reste pas moins que vous omettez de parler des nombreuses incertitudes qui planent toujours sur les impacts sanitaires de l'incinération. Nous partageons avec vous le souci de la rigueur scientifique que vous mettez en avant : nous nous étonnons toutefois que vous ne citiez que le professeur Narbonne et que vous réduisiez finalement l'avis de la communauté scientifique au sien[7]. L'étude sur les cancers de l'Institut de veille sanitaire (InVS) apportent pourtant des éléments qui démentent une absence de risques comme votre rapport le sous-entend : la conclusion de l'étude précise que les risques actuels ne pourront en effet être connus… que dans 10 ou 20 ans (durée équivalente à la période de latence estimée

---

[3] Les incinérateurs français rejettent chaque année en CO_2 l'équivalent de 2,3 millions de voitures.

[4] En juin 2001, les députés européens eux-mêmes précisaient qu'assimiler l'incinération à une source d'énergie renouvelable était « *en contradiction avec les réalités scientifiques mais aussi avec l'image de l'électricité « verte » »* - Directive 2001/77/CE – Recommandation pour la deuxième lecture

[5] Débat public sur le centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII – Réunion publique du 7 octobre 2010

[6] Expressions utilisées pour l'incinération : « *un tabou à lever* », « *le Grenelle a perpétué le « tabou » qui entoure cette technologie* », « *méfiance véhiculée par certaines Ong », « discours de stigmatisation dépourvus de tout fondement »…*
Pour le stockage : le réduire mais « avec discernement », « pâtit d'une image négative », « mettre un terme à la stigmatisation récurrente dont est victime ce […] traitement»…

[7] Le Professeur Narbonne est un personnage médiatique étiqueté « expert Afssa », très souvent sollicité par les exploitants d'incinérateurs, à titre individuel ou via son bureau d'étude. Certaines phrases du rapport reprennent mot pour mot les phrases classiques que nous avons l'habitude d'entendre de sa bouche, notamment : « *il n'y a plus d'impact sanitaire des usines d'incinération mises aux normes* ». Cet avis n'est pas partagé par l'ensemble des « *experts* » contrairement à ce que sous-entend le rapport.
Toutes thématiques confondues, la mission a seulement auditionné quatre scientifiques, soit sept fois moins que d'industriels.

d'apparition des cancers) par le renouvellement d'une étude épidémiologique de la même ampleur. De plus, la composition de nos déchets évolue et d'importantes quantités de déchets dangereux (DEEE notamment) contaminent nos ordures ménagères : les connaissances sur les contaminants présents dans nos ordures et les polluants issus de l'incinération sont ainsi encore très lacunaires[8].

Ce rapport n'apporte malheureusement pas d'éléments nouveaux significatifs pour améliorer la gestion des déchets par rapport à ce qui est déjà connu. Il ne peut qu'inciter les élus à rester dans le schéma décharge/incinération dans lequel notre pays est enlisé depuis des décennies. A l'instar de cette lettre, nous souhaitons que le dialogue reste ouvert et puisse se poursuivre. Nous vous prions, Messieurs les sénateurs, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Stéphen Kerckhove Délégué général d'Agir pour l'environnement	**Sébastien Lapeyre** Directeur du Cniid	**Martine Laplante** Présidente des Amis de la Terre	**Serge Orru** Directeur du WWF

[8] Notamment sur les dioxines bromées (formées notamment par la combustion des retardateurs de flamme bromés) dont les dangers pourraient s'avérer autant voir plus élevés que les dioxines chlorées